



© Photo L'Observateur de Monaco - Sabrina Bonarigo

« Pour le secteur bancaire et financier, le travail à distance a joué un rôle majeur durant le confinement en donnant aux établissements la possibilité de maintenir leurs activités et services. L'expérience ayant été globalement bien vécue et la quasi-totalité des métiers bancaires et financiers y étant éligibles, le secteur œuvre aujourd'hui pour poursuivre et développer ce nouveau mode d'organisation du travail »

## « Deux jours hebdomadaires sur cinq de télétravail est la bonne proportion »

**Economie** — Philippe Ortelli, président de la Fédération des entreprises monégasques (FEDEM) appelle lui aussi à une utilisation « pondérée » du télétravail, estimant que « rien ne peut remplacer les rapports humains au sein de l'entreprise » —

**Le nombre de télétravailleurs a explosé ces derniers mois à Monaco en raison du confinement, mais aussi de l'assouplissement du dispositif qui restera en vigueur jusqu'en décembre. Quels sont les retours des salariés et des employeurs par rapport à ce mode de travail ?**

Le numérique a permis à de nombreuses entreprises et salariés de poursuivre leurs activités durant le confinement. Le travail à distance a cependant un champ plus large que le télétravail puisqu'il inclut également des formes de travail à distance sans procédé informatique, depuis la mise en œuvre du dispositif dérogatoire à la loi n° 1429 du 4 juillet 2016 en raison de la crise sanitaire. Selon les secteurs, les chefs d'entreprises interrogés y sont plus ou moins favorables. Pour le secteur bancaire et financier par exemple, le travail à distance a joué un rôle majeur durant le confinement en donnant aux établissements la possibilité de maintenir leurs activités et services. L'expérience ayant été globalement bien vécue et la quasi-totalité des métiers bancaires et financiers y étant éligibles, le secteur œuvre aujourd'hui pour poursuivre et développer ce nouveau mode d'organisation du travail.

**Pour quels secteurs d'activité est-ce plus mitigé ?**

L'équation est plus compliquée dans d'autres branches. C'est notamment le cas pour les hôtels et les restaurants qui sont doublement impactés : ils subissent de plein fouet les mesures sanitaires contraignantes et fluctuantes qui leur sont imposées. Ils souffrent également de la baisse

de fréquentation des touristes et des salariés qui ont réduit leur présence au bureau, et déjeunent donc moins souvent dans les établissements monégasques. Moins de salariés présents dans les entreprises signifie aussi moins de consommation dans les commerces de la Principauté, donc moins de TVA perçue, c'est-à-dire moins de ressources pour faire vivre le pays. C'est pourquoi nous estimons que l'usage du télétravail, hors période exceptionnelle comme nous l'avons vécu avec le confinement, doit s'inscrire dans un juste équilibre pour ne pas mettre à mal certains pans de notre économie. C'est sa diversité et son ouverture sur le monde qui permettent à l'économie monégasque d'être plus résiliente aux crises. Il ne faut pas non plus oublier qu'un usage régulier du télétravail affectera toute la relation de travail et la notion même de travail, et remettra en question la gestion des organisations, et donc tout le management humain. Enfin, une telle généralisation comporterait des risques majeurs en termes de droit applicable, quand le lieu habituel d'exercice du contrat n'est plus situé à Monaco mais dans l'Etat de résidence.

**Estimez-vous que ce basculement forcé dans le télétravail a convaincu des patrons — très attachés au présentisme — que ce mode de travail est efficace ?**

Comme je l'évoquais, le travail à distance a été déployé dans l'urgence pour éviter la propagation de l'épidémie. Au-delà des réticences que certains pouvaient nourrir, force est de constater que les entreprises et les salariés ont su déployer tous les efforts permettant de s'adapter

« Le télétravail n'est pas la panacée, car rien ne peut remplacer les rapports humains au sein de l'entreprise. Même sous forme de travail à distance, il n'est pas possible dans tous les métiers, n'est pas adapté à toutes les personnalités, et il transforme dans tous les cas les rapports humains qui font la richesse de nos entreprises »

à cette nouvelle organisation du travail qui a convaincu un certain nombre d'entre eux de son efficacité. Mais ce qui est adapté à une situation spécifique et exceptionnelle dans le cadre de la crise sanitaire actuelle ne l'est pas nécessairement ad vitam aeternam.

**Êtes-vous favorable à un assouplissement et à un élargissement du télétravail au-delà de cette fin d'année? Ou faut-il fixer des limites? Si oui, lesquelles?**

Nous sommes et avons toujours été favorables au télétravail, mais nous estimons qu'il doit être utilisé avec pondération et dans un cadre préalablement défini, pour les raisons déjà exposées, mais aussi pour éviter les conflits administratifs ou juridiques. Au-delà des aspects économiques et juridiques, la dimension psychologique est aussi très importante.

**C'est-à-dire concrètement?**

Même s'il s'inscrit comme une tendance forte, le télétravail n'est pas la panacée, car rien ne peut remplacer les rapports humains au sein de l'entreprise. Même sous forme de travail à distance, il n'est pas possible dans tous les métiers, n'est pas adapté à toutes les personnalités, et il transforme dans tous les cas les rapports humains qui font la richesse de nos entreprises. Combien d'idées majeures ont été trouvées lors de discussions informelles dans les couloirs ou près de la machine à café? Le télétravail ne peut pas remplacer ces interactions indispensables à la vie de l'entreprise et au bien-être des salariés. Des entreprises high-tech américaines ont d'ailleurs décidé de revenir au présentiel parce que ces discussions ont un impact majeur

sur la créativité et donc la productivité. Par exemple, les données internes de Google indiquent que les ingénieurs qui font du codage se sont déclarés moins productifs en télétravail qu'au bureau (1). Pour nous, la bonne proportion, c'est deux jours hebdomadaires en télétravail sur cinq.

**Quels sont les freins, notamment juridiques, qui subsistent encore par rapport à ce mode de travail?**

Au niveau juridique, le télétravail induit un certain nombre de risques majeurs à prendre en considération. Il appartient à l'employeur de veiller au respect de la réglementation sur la durée du travail et de s'assurer de la fiabilité du système de décompte des heures de travail, et ce, dans le respect de la liberté individuelle et de la liberté de l'employé. Or il est moins aisé de quantifier le temps de travail d'un télétravailleur. L'employeur est aussi tenu d'appliquer la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, et doit donc s'assurer de la conformité du domicile qui servira de lieu de télétravail en vérifiant les points essentiels de l'installation du bureau au domicile de l'employé. En cas d'accident du travail, il faudra pouvoir déterminer le caractère professionnel de l'accident survenu. Enfin, comme déjà souligné, il est important de ne pas négliger les incidences majeures en termes de droit applicable quand le lieu habituel d'exercice du contrat se situe hors de Monaco.

**Selon le président du Conseil national, Stéphane Valeri, 100 000 actifs seront nécessaires dans les prochaines décennies pour équilibrer les régimes de retraite de la Principauté. Il semble impossible d'accueillir un tel nombre de salariés à Monaco: le télétravail est donc indispensable à l'avenir pour la Principauté?**

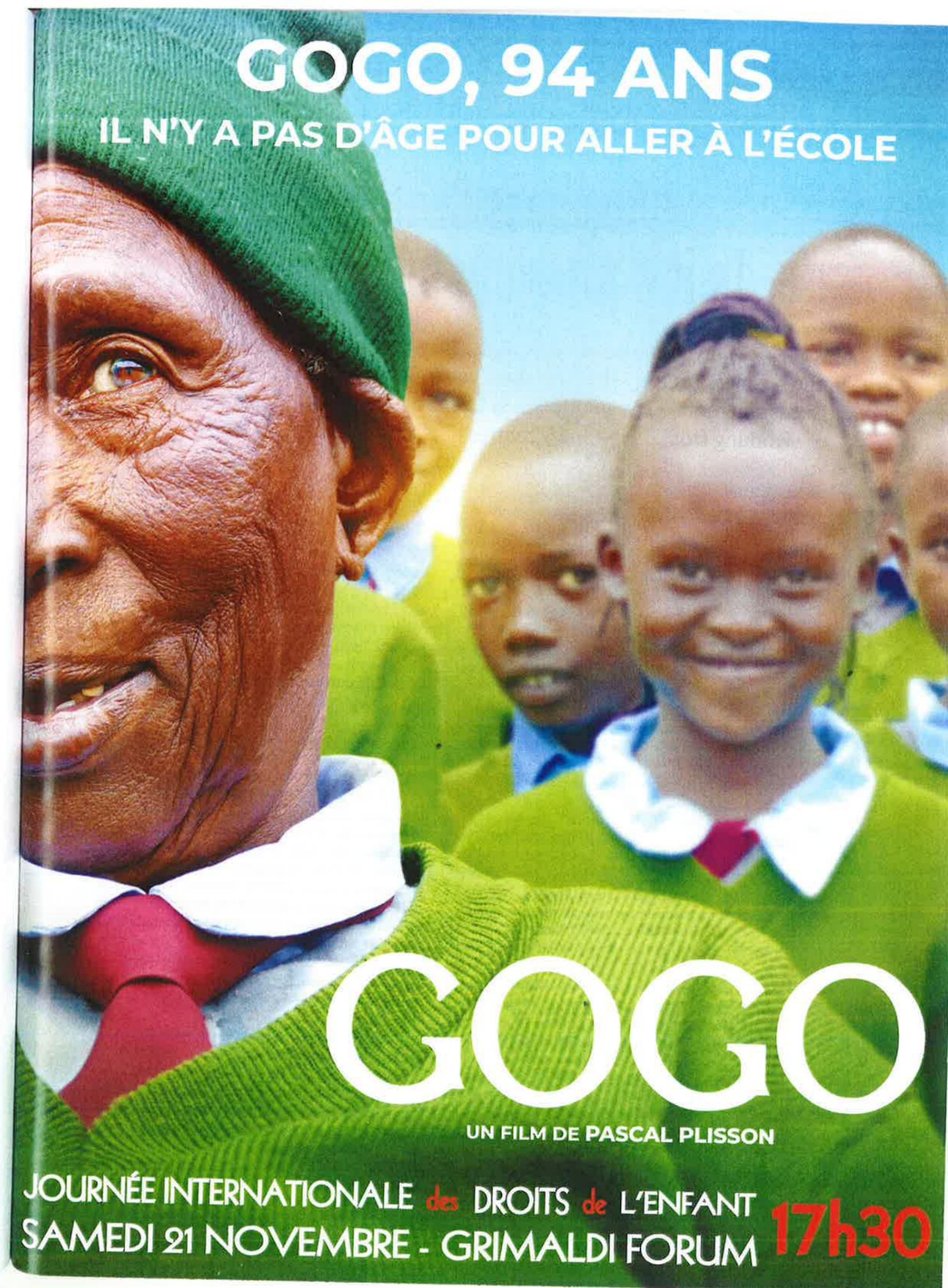
Le télétravail est une alternative intéressante, mais il ne pourra pas à lui seul résoudre toutes les problématiques. Pour pérenniser notre modèle socio-économique, la problématique des accès et des logements reste cruciale. Notre pays a besoin de pouvoir échanger avec le monde extérieur en s'appuyant sur des systèmes de transports (routes, trains, métro) les plus efficaces possible. Monaco a également besoin de loger ses actifs autour de son territoire, et pas de plus en plus loin. Pour nous, Beausoleil doit se transformer en "Monaco pour les Français", avec une qualité de vie à la monégasque, une distance au travail accessible à pied, en vélo ou en bus. De plus, si nos actifs étaient en télétravail à Beausoleil, ils continueraient à consommer à Monaco, et non à Menton ou à Nice. Selon les statistiques de l'IMSEE, plus de 50 % des salariés viennent d'au-delà des communes limitrophes. Notre pays doit pouvoir se développer harmonieusement en maintenant un juste équilibre entre l'écologique, le social et l'économique.

**Propos recueillis par Sabrina Bonarrigo**

1) theinformation.com du 12 octobre 2020

# GOGO, 94 ANS

## IL N'Y A PAS D'ÂGE POUR ALLER À L'ÉCOLE



# GOGO

UN FILM DE PASCAL PLISSON

JOURNÉE INTERNATIONALE des DROITS de L'ENFANT  
 SAMEDI 21 NOVEMBRE - GRIMALDI FORUM 17h30